



Commission du développement des territoires

2211 - Développement local des bassins de vie

Révision à mi-parcours du contrat de territoire de Brumath

Rapport n° CP/2013/472

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

La méthodologie actuelle de suivi financier des contrats de territoire, adoptée par l'assemblée plénière le 26 octobre 2009, prévoit la réalisation de bilans financiers annuels, ainsi qu'une révision à mi-parcours qui comporte notamment l'actualisation de la programmation des volets 1 et 2.

Par délibération du 31 mars 2011, l'assemblée plénière a donné délégation à la commission permanente pour approuver les révisions à mi-parcours des contrats.

En application de ces décisions, la commission permanente est appelée à valider la révision à mi-parcours du contrat de territoire de Brumath.

Le contrat de territoire de Brumath a été adopté par l'assemblée plénière lors de sa séance des 14 et 15 décembre 2009 pour la période 2010 - 2015. Il a été signé par l'ensemble des partenaires locaux le 4 mars 2010 à Brumath.

Le montant des subventions prévisionnelles (volets 1 et 2) inscrites au contrat initial se montait à 9 992 344 €, dont **6 663 496 €** ont été impactés sur l'enveloppe de référence du contrat.

1 – Bilan d'exécution du contrat

De 2010 à 2012, un montant total de subventions s'élevant à 3 515 057,87 € a été attribué.

La part du **volet 1** des subventions votées est de **1 158 961,86 €**. Les principales participations versées par le Conseil Général concernent l'entretien des routes pour un montant d'aides de 669 179 €, les équipements sportifs pour 175 414 € et l'ensemble des projets d'intérêt local à hauteur de 218 256 €.

S'agissant du **volet 2**, les aides attribuées par le Département s'élèvent à **2 356 096,01 €**, réparties en priorité sur le projet d'excellence, l'animation du territoire et la centralité urbaine.

Le projet d'excellence concerne la création d'une médiathèque intercommunale et l'acquisition de l'équipement informatique. La participation du Conseil Général s'élève à 1 282 000 € pour cette opération.

Les opérations relevant de la thématique « animation du territoire » ont bénéficié d'une aide totale de 617 432,39 €, dont 587 447,75 € pour la CDC de la Région de Brumath et 29 984,64 € pour la CDC de la Basse Zorn.

Enfin, au titre de la centralité urbaine, le Département a soutenu le projet d'aménagement de la cour du château à Brumath à hauteur de 378 675 €.

Le tableau ci-après indique les montants de subventions attribués au cours de la période 2010 – 2012, regroupés par volet et thématiques.

Thématique	Volet 1	Volet 2	Subventions votées
Action territoriale et éducative - Jeunesse			
Animation du territoire		617 432,39 €	617 432,39 €
Développement culturel	36 637,60 €		36 637,60 €
Développement économique			
Equipements sportifs et socioéducatifs	175 414,40 €		175 414,40 €
Développement du réseau routier	669 179,38 €		669 179,38 €
Développement touristique		5 206,00 €	5 206,00 €
Education	17 496,52 €		17 496,52 €
Enjeux de centralité urbaine		378 675,00 €	378 675,00 €
Environnement, cours d'eau et développement durable			
Circulations douces	22 849,51 €	72 782,62 €	95 632,13 €
Gestion durable des déchets			
Habitat			
Incendie et secours	5 314,85 €		5 314,85 €
Lecture publique	13 812,80 €		13 812,80 €
Petite enfance			
Projets d'intérêt local	218 256,80 €		218 256,80 €
Réseaux d'eau potable et assainissement			
Projet d'excellence		1 282 000,00 €	1 282 000,00 €
Total des subventions attribuées de 2010 à 2012	1 158 961,86 €	2 356 096,01 €	3 515 057,87 €

Traduit en pourcentage, ce bilan d'exécution en fin d'année 2012 fait apparaître un taux de **consommation de 52,75 % de l'enveloppe contractualisée.**

2 – Nouvelle programmation pour la période 2013 – 2015

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le reliquat des crédits non affectés sur l'enveloppe contractualisée se montait à **3 001 209,13 €**, déduction faite de la décote appliquée à tous les territoires début 2013. Celle-ci fait suite à la décision du Conseil Général de ne pas reconduire les crédits de fonctionnement de développement local au BP 2013.

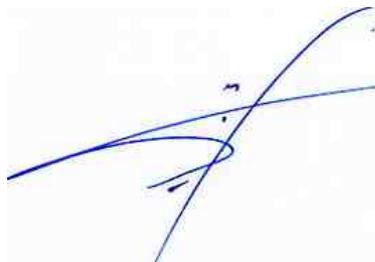
A partir de la mi-2012, les partenaires du territoire ont été invités à recenser leurs projets respectifs pour la seconde moitié du contrat. Une nouvelle annexe, jointe au présent rapport, propose la liste des opérations susceptibles de bénéficier de l'aide du Conseil Général au cours de la période 2013 – 2015.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la nouvelle programmation établie lors de la révision à mi-parcours du contrat de développement et d'aménagement du territoire de Brumath pour la période 2013-2015, telle qu'elle est traduite dans l'annexe financière jointe au rapport.

Strasbourg, le 17/06/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL